



## Représentants des Parents d'Elèves du Groupe Scolaire Prévert

53 rue de la République  
57970 YUTZ

✉ [pe.prevert.yutz@gmail.com](mailto:pe.prevert.yutz@gmail.com)

---

### BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Se déroulant le **Dimanche 27 avril 2025**

dans la cour de l'école Jacques Prévert 53 rue de la République 57970 YUTZ de **8h à 16h**

**Je soussigné(e),**

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... / ..... / ..... à ..... Département : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

N° de téléphone : .....

Email : ..... @ .....

Titulaire de la pièce d'identité N° : .....

Délivrée le : ..... / ..... / ..... Préfecture de : .....

**(joindre une copie de la pièce d'identité)**

N° d'immatriculation de votre véhicule : .....

**Déclare sur l'honneur :**

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

**EMPLACEMENT**

1	X	7,5 €	pour 3 mètres linéaires <b>minimum</b>	<b>7,5 €</b>
	X	2,5 €	pour 1 mètre linéaire supplémentaire	€
	X	2 €	pour la location d'une table d'1m80	€
<b>TOTAL</b>				€

**RESTAURATION**

Nous vous proposons en précommande **un menu de 8€** avec :

- 1 boîte de pâtes avec sauce maison (**merci de cocher votre choix**)
- 1 Boisson non alcoolisée
- 1 café
- 1 dessert.

<b><u>Choix de la sauce:</u></b>	
<input type="checkbox"/>	Bolognaise
<input type="checkbox"/>	Crème champignons

	X	8 €	Menu Pâtes, Boisson, café et dessert	€
<b>TOTAL</b>				€
<b><u>TOTAL EMPLACEMENT ET RESTAURATION</u></b>				€

**CONDITIONS GENERALES**

- ✓ Les emplacements seront attribués par les organisateurs suivant l'ordre d'inscription. Les 1ères places seront attribuées sous le préau de la cour puis hors préau. Seule l'association est habilitée à gérer les emplacements.
- ✓ **Votre inscription ne sera validée que si nous recevons les 3 éléments suivants :**
  - ✚ Ce formulaire entièrement rempli, daté, signé et envoyé de préférence par mail à [pe.prevert.yutz@gmail.com](mailto:pe.prevert.yutz@gmail.com) (ou à l'attention de : RPE Groupe Prévert Yutz, 53 rue de la République 57970 YUTZ ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'école°.
  - ✚ **Votre règlement de préférence par virement sur le site HelloAsso dont voici le lien :**  
<https://www.helloasso.com/associations/ape-groupe-scolaire-prevert-yutz/evenements/vide-grenier-prevert-yutz>
- (Ou par chèque à l'attention de Myriam PERLAU à envoyer à l'adresse suivante : RPE Groupe Prévert Yutz, 53 rue de la République 57970 YUTZ ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'école).
- ✚ La photocopie recto-verso de votre pièce d'identité

- ✓ Une confirmation de réception avec les instructions d'installation vous sera envoyée par mail dès réception de l'ensemble du dossier. Si vous ne recevez aucun email de retour au bout de 5 jours, merci de nous contacter sur notre adresse email afin de vérifier si nous avons bien reçu votre inscription.
- ✓ Les exposants pourront commencer à s'installer dans la cour de l'école **à partir de 6h30**. Il sera possible de rentrer sa voiture pour décharger **de 6h30 à 7h45 maximum**. **Aucun véhicule ne sera autorisé à rentrer ET/OU à stationner dans la cour de l'école après cet horaire et ce jusqu'à 16h15.**
- ✓ L'ensemble des étalages et marchandises devront être entièrement débarrassés pour **18h00 au plus tard**. Plus aucun exposant ne sera autorisé à entrer dans la cour de l'école après cet horaire.
- ✓ Aucun remboursement n'est possible après l'inscription quel que soit le motif. En cas de conditions climatiques défavorables, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter cette manifestation, et ce, à sa libre appréciation, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.
- ✓ Cette manifestation est un vide grenier, vous êtes donc responsable de votre étalage. Les organisateurs déclinent toute responsabilité (vol, casse, type de produits vendus, etc....).
- ✓ Les organisateurs se réservent le droit de refuser un exposant s'ils estiment que la vente du produit fait tort à l'association.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du vide-grenier.

Fait à ..... Le ...../ ..... / .....

**Signature**

(précédée de la mention « Lu et approuvé » :

**Date de clôture des inscriptions : 18 AVRIL 2025**